

LE CONSEIL MUNICIPAL, COMMENT ÇA MARCHE ?



Le maire

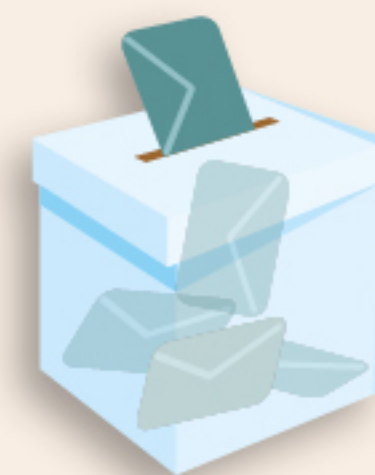


Les adjoints



les conseillers municipaux
(délégués + municipaux)

↓
Tous sont élus au suffrage
universel direct pour six ans.



Chargés de régler les affaires de la commune...
Ils décident notamment en matière de :



FINANCES
budget de la ville,
taux d'impôts locaux



ÉDUCATION
construction
d'une nouvelle
école



SÉCURITÉ
recrutement
de policiers
municipaux



SOLIDARITÉ
aides sociales



SPORT ET CULTURE
réhabilitation d'une piscine,
événements culturels



ASSOCIATIONS
subventions aux
associations locales